

Département de l'ISERE  
Arrondissement de GRENOBLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°  
89/2016

COMMUNE DE CRETS EN BELLEDONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize, le 28 avril à 20h30, le conseil municipal de la commune de Crêts en Belledonne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MARET, Maire.

**Date de convocation :** 21 avril 2016

Conformément à l'article 54 de la Loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

**Présents :**

MM ALESSANDRI Evelyne - BERNARD Marie-Anne - BONETTO Alix - BOURCIER Elisabeth - BRUNET-MANQUAT Laurent - CASSETTARI Ghislaine - CHAPUIS Guy - CROUTEIX Michel - DARBON Agnès - DAVID Francine - FAVRE Pierre - FRANCHINI Jean-François - GAVET Josette - GUILLON Noël - JACQUEMET Dominique - JANET Laurent - JOUNEAU Catherine - LACHEZE Maxime - MARET Jean-Louis - OWEN Patrick - PICARD-RICHARD Chantal - RAPIN Mathilde - ROUX Jacky - VILLOT Jean-Paul - ZAPPIA Jacqueline

**Absents :** NICOT François - TABELT Youcef - CHEMINAUD Sandrine - KORBAA Lise - Frédéric LAVAL - Daniel DALBAN-CANASSY - Gabriel REY - Fanny LAURENT

**Pouvoirs :** Mme Lise KORBAA à Mr Laurent BRUNET-MANQUAT - Mr Frédéric LAVAL à Mme Marie Anne BERNARD - Mr Daniel DALBAN-CANASSY à Mr Noël GUILLON - Mr Gabriel REY à Mr Maxime LACHEZE - Mme Fanny LAURENT à Mme Alix BONETTO

Soit, 25 présents, 30 votants, 33 conseillers en exercice.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie Anne BERNARD

**TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT  
LES Z'ANIMS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017**

Monsieur le Maire,

Indique que dans un souci d'harmoniser les tarifs entre les différents services offerts par la commune (cantine, périscolaire, centre de loisirs Mikado). La cotisation permet de venir au local selon les horaires d'ouvertures.

Les activités intra muros concernent des sorties sur le secteur de Crêts en Belledonne et d'Alleverd.

Le forfait correspond au cout payé pour un séjour de plusieurs jours organisés le plus souvent pendant les vacances. Les activités extra muros concernent les sorties organisées pendant plusieurs heures et nécessitant un coût de transport plus important. Le tarif journée s'applique aux sorties organisées à la journée.

ALSH LES Z'ANIMS	COTISATION	ACTIVITE INTRA MUROS			FORFAIT
		TARIF 2016-2017	Tarif 2ème enfant moins 10 %	Tarif 3ème enfant et plus - moins 15%	FORFAIT SEJOUR
Tranches	Tarif cotisation proposé 2016-2017	TARIF 2016-2017	Tarif 2ème enfant moins 10 %	Tarif 3ème enfant et plus - moins 15%	FORFAIT SEJOUR
moins de 300	5,10 €	2,14 €	1,93 €	1,82 €	36,52 €
Entre 301 et 500	5,20 €	2,19 €	1,97 €	1,86 €	37,14 €
Entre 501 et 700	5,30 €	2,24 €	1,02 €	1,91 €	40,56 €
Entre 701 et 900	5,41 €	2,24 €	1,02 €	1,91 €	51,77 €
Entre 901 et 1100	5,51 €	2,30 €	2,07 €	1,95 €	65,15 €
Entre 1101 et 1300	5,61 €	2,35 €	2,11 €	1,99 €	74,38 €
Entre 1301 et 1500	5,71 €	2,40 €	2,16 €	2,04 €	74,48 €
Plus de 1500	5,81 €	2,45 €	2,20€	2,08 €	74,58 €
Extérieur	5,92 €	2,45 €	2,20 €	2,08 €	74,58 €

ALSH LES Z'ANIMS	ACTIVITE EXTRA MUROS					
	TARIF DEMI JOURNEE 2016-2017	Tarif 2ème enfant moins 10 %	Tarif 3ème enfant et plus - moins 15%	TARIF JOURNEE 2016-2017	Tarif 2ème enfant moins 10 %	Tarif 3ème enfant et plus - moins 15%
Tranches	TARIF DEMI JOURNEE 2016-2017	Tarif 2ème enfant moins 10 %	Tarif 3ème enfant et plus - moins 15%	TARIF JOURNEE 2016-2017	Tarif 2ème enfant moins 10 %	Tarif 3ème enfant et plus - moins 15%
moins de 300	5,10 €	4,59 €	4,34 €	10,10 €	9,09 €	8,58 €
Entre 301 et 500	5,15 €	4,64 €	4,38 €	10,20 €	9,18 €	8,67 €
Entre 501 et 700	5,20 €	4,68 €	4,42 €	10,25 €	9,23 €	8,71 €
Entre 701 et 900	5,25 €	4,73 €	4,47 €	10,30 €	9,27 €	8,76 €
Entre 901 et 1100	5,30 €	4,77 €	4,51 €	10,35 €	9,32 €	8,80 €
Entre 1101 et 1300	5,36 €	4,82 €	4,55 €	10,40 €	9,36 €	8,84 €
Entre 1301 et 1500	5,41 €	4,87 €	4,60 €	10,46 €	9,41 €	8,89 €
Plus de 1500	5,51 €	4,96 €	4,68 €	10,51 €	9,46 €	8,93 €
Extérieur	5,51 €	4,96 €	4,68 €	10,51 €	9,46 €	8,93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d' :

- Approuver les tarifs proposés ci-dessus pour l'accueil de loisirs Les Z'anims,
- Charger Monsieur le Maire de les faire appliquer à partir du 1er septembre 2016

Crêts en Belledonne, le 29 avril 2016

